

DEC191333DR05

Décision portant nomination de Mme Véronique Ben Ayoun aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR 3258 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC181907DGDS en date du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité de service de recherche n°3258 intitulée Maison des sciences de l'Homme Paris Nord dont le directeur est M. Alain Bertho ;

Vu l'avis en assemblée générale de l'USR 3258 en date du 28/02/2019 ;

Considérant que Mme Véronique Ben Ayoun a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 octobre (1^{ère} session) et du 7 au 9 novembre 2018 (2^{ème} session) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique Ben Ayoun, adjointe technique CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité de service n°3258 intitulée MSHPN, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mme Véronique Ben Ayoun exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Ben Ayoun, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 mai 2019

Le directeur de l'unité
Alain Bertho

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la présidente de l'Université
Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
(ou de son délégué)

Visa du président de l'Université
Paris 13 (ou de son délégué)

